



Nombre de membres

En exercice : 31

Présents : 19

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six

et le 3 mars, à 18 heures 30,

le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Mairie de Saint
Martial

Date de la convocation : 25/02/2026

Date de l'affichage : 25/02/2026

Présents :

BRISSAC : PONGAN Delphine

CAZILHAC : COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Magali

GANGES : CANARD Bruno, CAUMON Bernard, FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, HOST Benoît

GORNIES : POVREAU Joël

LAROQUE : CIRIBINO Pierrick, AGRANIER Mary-José, TRICOU Julien

MONTOULIEU : CHAFIOL Guilhem

MOULES ET BAUCELS : CÉLÉRIER Daniel, MOLIERES Jean-François

SAINT JULIEN DE LA NEF : FAIDHERBE Lucas

SAINT MARTIAL : JUTTEAU Françoise

ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc

SUMENE : GEORGES Coralie

Absents représentés :

GANGES: VIALA Antoinette par CAUMON Bernard

SANTNER Muriel par HOST Benoît

LAROQUE : RICOME Géralde par AGRANIER Mary-José

SAINT BAUZILLE DE PUTOIS : ALLE Oscar par CHAFIOL Guilhem

MOTARD Anne-Marie par JUTTEAU Françoise

SUMENE : LAMBERT Lucas par GEORGES Coralie

Absents :

AGONES : RIGAUD Véronique

CAZILHAC : ROUVIERE Christian

GANGES : CHANTON Bruno, FINO Sophie

SAINT BAUZILLE DE PUTOIS : BURDIN Jean

SUMENE : CASTANIER Pascale

Objet n°7 : Marché collecte des colonnes aériennes : choix du prestataire

Le Président rappelle que le 24 juillet 2023, le Conseil de Communauté a validé la mise en œuvre du scénario pour l'optimisation de la collecte des déchets de la Communauté de Communes. Pour rappel, la Communauté de communes a été accompagnée par le bureau d'études Terroirs et Communautés sur ce sujet.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, des colonnes aériennes sont en cours de déploiement sur le territoire, il convient dès à présent de définir un prestataire pour collecter ces équipements.

Pour rappel, le marché collecte des colonnes aériennes a été lancé le 15/12/2025.

Il informe que la Commission d'Appels d'Offres s'est réunie mercredi 4 février 2026 et qu'elle propose d'attribuer la marché à la CCA SAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- De choisir l'entreprise CCA SAS comme prestataire pour la collecte des colonnes aérienne ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché et toutes les pièces qui s'y rattachent.

Pour extrait conforme,
Ganges, le 4 mars 2026

Le Président,
Michel FRATISSIER.

